



Lignes directrices du travail pédagogique dans EIS SCHOUL appliquées à partir du 16 septembre 2013

1. Dans EIS SCHOUL, le personnel enseignant et le personnel éducatif en charge des classes du cycle 1 constituent l'équipe pédagogique C 1. Le personnel enseignant et le personnel éducatif en charge des classes des cycles 2, 3 et 4 constituent l'équipe pédagogique C2 à 4. Les éducateurs en charge de l'encadrement des enfants inscrits dans la journée continue constituent l'équipe périscolaire. Le personnel de l'EDIFF constitue l'équipe multiprofessionnelle EDIFF.
2. Pour assurer la cohérence des programmes, des évaluations et des mesures pédagogiques, chaque équipe pédagogique se réunit au moins trois fois par mois. La quatrième réunion hebdomadaire du mois est organisée par les deux équipes pédagogiques du cycle 1 et des cycles 2 à 4. En cas de demande, des membres de l'EMP ou de l'équipe périscolaire sont invités dans ces réunions. L'équipe périscolaire se réunit au moins quatre fois par mois. Les équipes pédagogiques, périscolaires et multiprofessionnelles se réunissent au moins 3 fois par an dans le cadre de l'assemblée du personnel.
3. Des enseignants, membres du comité d'école, assument la fonction de coordinateur de cycle et assurent ainsi la coordination entre les équipes pédagogiques des cycles 1 et 2 à 4.
4. Les enseignants sont bien les seuls responsables des apprentissages sur le plan scolaire. Les éducateurs sont les seuls responsables de l'organisation de la journée continue et des activités périscolaires. Les enseignants et éducateurs restent souverains dans leurs décisions d'organisation de la classe respectivement des groupes périscolaires.
5. Conformément à l'article 6 de la loi du 13 mai 2008 portant création d'une Ecole préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive, l'enseignement est offert dans le cadre des domaines de développement et d'apprentissage suivants :

Eis Schoul – Ecole de recherche fondée sur la pédagogie inclusive

Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
en collaboration avec l'Université du Luxembourg
et la Ville de Luxembourg

- a) le domaine «langues» qui comprend les langues allemande, française, luxembourgeoise et l'éveil aux langues;
- b) le domaine «mathématiques»;
- c) le domaine «sciences» qui comprend l'éveil aux sciences, les sciences naturelles, l'histoire et la géographie;
- d) le domaine «corps et santé» qui comprend la psychomotricité, l'expression corporelle, les sports et la santé;
- e) le domaine «arts» qui comprend l'expression créatrice, l'éveil esthétique et culturel, les arts et la musique;
- f) le domaine «vie en commun et valeurs» qui comprend l'éducation aux valeurs démocratiques et à la citoyenneté démocratique ainsi que l'éducation morale et sociale ou l'instruction religieuse et morale.

6. L'enseignement est caractérisé par une alternance entre apprentissage individualisé et collectif. De même, des phases d'apprentissage organisées et dirigées par l'enseignant alternent avec des phases où l'élève organise et planifie lui-même son apprentissage. Pour tenir compte du principe de différenciation, les activités scolaires sont diversifiées afin de permettre la participation de tous les enfants à l'enseignement censé respecter les rythmes, les styles, les chemins, les contextes d'apprentissage individuels très divergents de chacun et tenir ainsi compte des multiples capacités et besoins de chaque élève. La différenciation se réalise également à travers le travail en groupes d'apprentissage constitués d'élèves de différentes classes d'âge.

7. Des phases d'apprentissage collectif ont lieu les matins avant la pause de 10 :00 dans le cadre des domaines d'apprentissage «langues», «mathématiques» et «sciences». En début de ces phases, l'enseignant introduit un thème pour stimuler la réflexion des élèves. Ensuite les élèves s'engagent dans des travaux d'observation, de découverte, d'analyse individuels et en petits groupes. Puis, une synthèse commune conclut la séquence d'enseignement collective.

D'autres phases d'apprentissage collectif ont lieu les après-midis de 13 :45 à 15 :30 surtout dans le cadre des domaines «langues», «sciences», «corps et santé», «arts» et «vie en commun et valeurs». Ces phases sont organisées en ateliers dans lesquels les élèves doivent s'inscrire. Toutefois, chaque élève est libre de choisir un atelier parmi l'éventail des ateliers proposés. Il s'engage, par son choix, à participer à son atelier jusqu'au prochain congé scolaire, c.-à-d. pendant une période de six semaines

Eis Schoul – Ecole de recherche fondée sur la pédagogie inclusive

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
en collaboration avec l'Université du Luxembourg
et la Ville de Luxembourg

environ. L'enseignant définit le thème de son atelier. Il est responsable de l'organisation et de l'évaluation. Le cas échéant, l'enseignant prépare et organise son atelier avec un agent externe.

Les phases d'apprentissage individuel ont lieu, en principe, après la pause matinale, c.-à-d. après 10 :30 et donnent lieu à deux types d'organisation :

- a. Chaque élève se sert d'un plan de travail qui lui permet de structurer la semaine et qui est adapté à ses capacités et besoins tout en intégrant les domaines d'apprentissage «langues», « mathématiques» et «sciences». L'élève est accompagné par l'enseignant ou un tuteur tout au long de son travail. A la fin de la semaine, certaines activités du plan de travail sont commentées par l'enseignant et l'élève et sont montrées à ses parents.
- b. Chaque élève/Un groupe d'élèves définit/définissent le thème d'un projet qu'il/ils mettra/mettront en oeuvre avec l'assistance d'un tuteur et selon une procédure prédéfinie :
 - Choisir un thème
 - Recueillir des questions
 - Rechercher des informations
 - Interviewer un expert (dans la mesure du possible)
 - Recueillir et classer les informations
 - Planifier une présentation
 - Présenter

La mise en oeuvre d'un projet implique la réalisation d'un travail pratique avec le soutien du tuteur ou d'un agent externe. Le travail en projets à thème facilite une démarche interdisciplinaire où les différents domaines d'apprentissage et les multiples compétences et savoirs – cognitifs, affectifs, sociaux, créatifs, corporels – trouvent leur place.

8. EIS SCHOUL se veut un lieu de vie et d'expériences vécues. Tout ceci présuppose évidemment de l'espace et du temps pour s'ouvrir au monde. EIS SCHOUL se conçoit comme une institution ouverte sur le monde qui l'entoure et intègre son environnement, la nature, la commune, la région comme autant d'opportunités d'apprentissage dans son travail quotidien. Des sorties pédagogiques et excursions sont donc à intégrer dans l'organisation de l'enseignement et de l'encadrement périscolaire.

9. L'École offre de multiples possibilités d'apprentissage et sera équipée d'un grand choix de matériel didactique, littéraire, mathématique et scientifique. Les équipes pédagogiques veillent à respecter une

Eis Schoul – Ecole de recherche fondée sur la pédagogie inclusive

Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
en collaboration avec l'Université du Luxembourg
et la Ville de Luxembourg

cohérence au-delà de chaque cycle concernant le matériel didactique qui doit être conforme au plan d'études. Pour ce, le comité d'école approuve l'acquisition du matériel utilisé.

10. EIS SCHOUL a pour objectif de soutenir les élèves dans leur apprentissage en donnant de multiples occasions de les mettre en situation d'apprentissage et de leur fournir les outils nécessaires pour apprendre à apprendre. Il incombe à l'école de contribuer à faire naître chez les élèves une envie de construire son savoir tout au long de la vie et de devenir des personnes responsables et capables de gérer eux-mêmes leurs apprentissages et leur avenir.

11. Le personnel enseignant et éducatif attache beaucoup d'importance à l'éducation au soin et à l'ordre. Cela présuppose tout d'abord un adulte qui initie, montre, conseille, donne un coup de pouce, éclaire, ... et valide. Ensuite, l'adulte veille à ce que les espaces occupés soient bien structurés, soignés et rangés, que le matériel soit manipulé soigneusement, que chaque élève dispose d'un plan/contrat de travail, que les documents de travail créés correspondent à des critères esthétiques de qualité, que les règles soient transparentes et connues par tous, que les casiers de chaque élève soient étiquetées, que les « métiers » (tâches) de chaque élève soient affichées dans la classe et que chaque élève dispose de cahiers lignés et avec des cases.

12. L'évaluation dans EIS SCHOUL est appliquée conformément aux dispositions prévues par le règlement grand-ducal du 6 juillet 2009 déterminant les modalités d'évaluation des élèves ainsi que le contenu du dossier d'évaluation. Les outils utilisés dans le cadre de la mise en application de ces dispositions sont rassemblés dans un portfolio qui contient le bilan intermédiaire, le bilan de fin de cycle, des productions représentatives de la progression de chaque élève, le cas échéant commentées par l'enseignant et des tests mesurant certaines performances dans les domaines des langues et mathématiques.

Chaque élève détient un dossier d'auto-évaluation dans lequel il intègre des productions censées être représentatives pour sa progression scolaire.

Avant de rentrer dans le secondaire, chaque élève présente un travail de fin d'études fondamentales. Tous les jours, chaque élève a la possibilité de s'exprimer sur son processus d'apprentissage et les productions qui en ont découlées, ceci soit dans le cadre d'un échange individuel avec son enseignant ou tuteur, soit dans le cadre d'un cercle d'échange ritualisé, rassemblant tous les élèves du groupe-classe.

Eis Schoul – Ecole de recherche fondée sur la pédagogie inclusive

Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
en collaboration avec l'Université du Luxembourg
et la Ville de Luxembourg

13. Le personnel enseignant et éducatif organise un appui pédagogique dans le cadre du temps périscolaire. Il vise surtout à soutenir les élèves en difficultés d'apprentissage, mais aussi à aide les élèves dans la réalisation de leurs devoirs à domicile (qui ont surtout lieu dans les cycles 3 et 4).

14. EIS SCHOUL promeut une éducation à la citoyenneté participative en mettant en place des institutions au sein desquelles les élèves peuvent faire l'expérience que leur voix leurs projets et leurs actions comptent. Ainsi, les classes se réunissent en conseil hebdomadairement.

De même, un parlement d'élèves a lieu chaque semaine. Au sein du conseil de classe et du parlement, l'élève apprend à s'exprimer dans les limites du respect des autres, à gérer des conflits, à argumenter ses opinions, à confronter sa pensée à celle des autres. Le personnel enseignant et éducatif accompagne les élèves dans leurs débats. Il assiste, écoute, incite à l'analyse et identifie les responsabilités des uns et des autres. Il veille à ce que les droits de chacun soient respectés et soutient les élèves non seulement dans la recherche de solutions mais également dans la mise en oeuvre des projets retenus.

Un conseil d'école, composé de personnel de l'école, de parents et d'élèves, se réunit au moins deux fois par an pour débattre des thèmes qui lui sont soumis par ses membres. Il est le seul organe impliquant tous les acteurs de la communauté scolaire.

Le conseil d'école recueille les avis, questions, suggestions, recommandations des membres qu'il représente et il les transmet au comité d'école.

15. Il va de soi que le début de la mise en application des lignes directrices ainsi que la façon dont elles sont appliquées varient en fonction de l'âge des élèves ainsi et des exigences des socles de compétences.

16. Afin de promouvoir un développement durable de l'école, le personnel enseignant et éducatif participe régulièrement à des formations notamment offertes par l'IFEN. De plus, EIS SCHOUL organise au moins une fois par an une formation interne commune autour d'un thème défini dans la cadre du PRS et participe au réseau d'échange pédagogique national et international « Blick über den Zaun ». EIS SCHOUL vise également une coopération avec l'Université du Luxembourg afin de promouvoir la qualité de l'enseignement, la recherche sur l'École et le développement professionnel continu des équipes intervenant à l'école.

17. Afin de promouvoir la coopération entre les différents partenaires et de créer un milieu d'apprentissage empreint de respect, le personnel de l'École, les parents et les élèves élaborent des

Eis Schoul – Ecole de recherche fondée sur la pédagogie inclusive

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
en collaboration avec l'Université du Luxembourg
et la Ville de Luxembourg

règles de conduite fondées sur les droits et devoirs de ses membres. Celles-ci sont fixées dans une charte d'école.

18. La mise en application des lignes directrices du travail pédagogique dans EIS SCHOUL font l'objet du Plan de réussite scolaire.



Marc Hilger,
Président du comité d'école EIS SCHOUL

Eis Schoul – Ecole de recherche fondée sur la pédagogie inclusive

Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
en collaboration avec l'Université du Luxembourg
et la Ville de Luxembourg